

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE D'ANIANE**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 19 DÉCEMBRE 2018**

---

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de décembre à 19 h, et en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le conseil municipal de la commune d'ANIANE dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe SALASC, Maire d'Aniane.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

<b>SALASC Philippe</b>	<b>SERVEL Fabienne</b>	<b>VIGUIER Véronique</b>
<b>BOUVIER Jean-Pierre</b>	<b>MORERE Nicole</b>	<b>DELMAS Fabien</b>
<b>ODIN Florence</b>	<b>NOEL DU PAYRAT Bastien</b>	<b>MOLINA Andrée</b>
<b>SERVA Céline</b>	<b>MALFAIT D'ARCY Françoise</b>	<b>ESPINOSA Antoine</b>
<b>CHARPENTIER Patrick</b>		

**Absents excusés :**

GADET Florence, PHILIP Peter, Stéphane BOLLE, Gérard QUINTA, Jean-Claude POSTIC, Annick PODEROSO, Marcel SAUVAIRE, Lauryne ANIORTE, Jean-André AGOSTINI, Didier DELAHAYE.

**Procurations :**

Stéphane BOLLE à Fabien DELMAS  
PHILIP Peter à Nicole MORERE  
GADET Florence à Fabienne SERVEL

**Monsieur Fabien DELMAS** a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

**La séance est ouverte à 19 heures**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 13 Novembre 2018 :**

**INFORMATION :**

**COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNEE 2017**

N° de DCM	<b>18/12/01</b>	Publié le	<b>21/12/2018</b>	Dépôt en Préfecture le	<b>27/12/2018</b>
-----------	-----------------	-----------	-------------------	------------------------	-------------------

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-5 et D2224-1 à D2224-5,

Vu la délibération de la communauté de communes en date du 24 septembre 2018 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement année 2017 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel de la communauté de communes Vallée de l'Hérault sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement collectif – année 2017.

**COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - ANNEE 2017.**

N° de DCM	18/12/02	Publié le	21/12/2018	Dépôt en Préfecture le	27/12/2018
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-5 et D2224-1 à D2224-5,

Vu la délibération de la communauté de communes en date du 22 octobre 2018 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif année 2017 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel de la communauté de communes Vallée de l'Hérault sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif – année 2017.

**AFFAIRES GÉNÉRALES :**

**TRAVAUX DE REFECTION DU CENTRE ARNAVIELHE – AVANT-PROJET SOMMAIRE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

N° de DCM	18/12/03	Publié le	21/12/2018	Dépôt en Préfecture le	27/12/2018
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

Madame l'adjointe déléguée à la jeunesse présente à l'Assemblée l'Avant-Projet-Sommaire relatif aux travaux de réfection de la couverture du Centre Arnavielhe avec isolation thermique des plafonds, ravalement de la façade nord, doublage isolant des murs extérieurs, remplacement des menuiseries, des plafonds et des luminaires des salles d'activité et de lecture du R+1.

Le coût de l'opération est évalué à la somme de 129 624.22 € H.T., soit 155 549.06 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Madame l'Adjointe déléguée,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

D'adopter cet avant-projet sommaire, lequel est évalué à la somme de 129 624.22 € H.T., soit 155 549.06 € T.T.C T.T.C.

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'état (DETR 2019) et du département les aides financières la plus élevées possible pour aider au financement de cette opération,

De s'engager à inscrire à son budget communal de 2019, chapitre 21 les crédits nécessaires au financement de la dépense.

D'inscrire à son budget communal de 2019, chapitre 21 les crédits nécessaires au financement de la dépense.

## **AFFAIRES GENERALES - MOTION DE SOUTIEN AUX SAPEURS-POMPIERS DE L'HERAULT**

N° de DCM	18/12/04	Publié le	21/12/2018	Dépôt en Préfecture le	27/12/2018
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

Madame l'Adjointe au Maire rappelle :

- Que chaque jour sur le territoire national, les Sapeurs-Pompiers de France interviennent toutes les 7 secondes au plus vite que tout acteur dans l'urgence que ce soit dans les métropoles, dans les villes et villages et dans nos campagnes.
- Que chaque jour, ils sont près de 40 000 à être mobilisés, prêt à intervenir à l'appel du bip ou de l'alerte pour porter secours en risquant leur vie pour sauver des vies.
- Que nous avons un système de sécurité civile des plus performant du monde, qui associe à la fois des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des experts, avec le plus grand maillage territorial de secours qui apportent une réponse urgente sur l'ensemble du territoire dans un délai moyen de 13 minutes environ.
- Qu'au quotidien comme en cas de crise, les missions effectuées par nos sapeurs-pompiers sont larges, intervenant par tout temps et à toute heure pour des malaises, des accidents, des incendies, des catastrophes industrielles et naturelles, ou encore sur les inondations et l'été sur les feux de forêt ou encore lors des attentats.
- Que depuis plusieurs années, l'augmentation des interventions et la sollicitation croissante font que nos sapeurs-pompiers dans tous les départements et communes de France sont : toujours-présents, toujours-partant, toujours-proches, mais surtout toujours là quand il faut.

### CONSIDERANT

- L'inquiétude de nos sapeurs-pompiers qui interpellent régulièrement les élus, particulièrement les sapeurs-pompiers volontaires qui craignent de ne pouvoir poursuivre leur mission en cas de transposition de DETT.
- La fragilité du système et le rapport sur la mission volontariat que devait porter le gouvernement avec ses 43 propositions et qui ne s'est pas traduit par des actes concrets.
- Le manque des moyens financiers pour recruter des sapeurs-pompiers en nombre qui serait la conséquence directe de cette transposition de la DETT, c qui conduirait à abaissement du niveau de sécurité des populations et générerait de graves dysfonctionnements dans la distribution des secours.
- Notre devoir de défendre ce service public qui a fait ses preuves depuis des décennies et qui demeure les piliers de la sécurité civile de notre République.
- L'importance de la présence des sapeurs-pompiers sur des territoires ruraux pour garantir un service de proximité et maintenir leur attractivité.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Madame l'Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour et 4 abstentions,

#### DEMANDE

- Au Président de la République qu'à l'instar des propositions prises pour les forces de sécurité intérieure (gendarmes et militaires) le 18 octobre 2017 à l'Élysée, il exprime la même position pour les sapeurs-pompiers de France.

En effet, cette hypothétique reconnaissance de travail aura des conséquences sur l'engagement citoyen que représente celui des sapeurs-pompiers volontaires qui ne doivent pas être concernés par la DETT afin qu'ils puissent continuer à assurer leur mission de secours, de lutte contre les incendies et de protection des biens et des personnes.

- L'engagement du Ministre de l'intérieur contre la transposition en droit français de la directive sur le temps de travail (DETT) qui conduirait à plafonner de manière cumulée le travail du salarié et son activité de sapeur-pompier volontaire à 48 heures par semaine, ces volontaires ne se reconnaissant pas comme des travailleurs et ne s'engageant pas pour une telle reconnaissance mais bien pour sauver des vies.

#### FINANCES

#### **BUDGET PRINCIPAL POUR 2018 – DECISION MODIFICATIVE NUMERO 3 – ADOPTION.**

N° de DCM	18/12/05	Publié le	21/12/2018	Dépôt en Préfecture le	27/12/2018
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11,

Vu le budget primitif 2018 de la commune tel qu'adopté le 12/04/2018,

Vu la décision modificative n°01 telle qu'adoptée le 30/05/2018,

Vu la décision modificative n°02 telle qu'adoptée le 13/11/2018,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant la nécessité de procéder à des réajustements budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint délégué,

A l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°3 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	695,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>695,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercice antérieurs)	0,00 €	695,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autre charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>695,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total fonctionnement</b>	<b>695,00 €</b>	<b>695,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	695,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>695,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 745,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 745,00 €</b>
D-2138-969 : Création sanitaires et rénovation vestiaires complexe sportif	0,00 €	4 050,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisation incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 050,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 050,00 €</b>	<b>695,00 €</b>	<b>4 745,00 €</b>

<b>Total Général</b>	<b>4 050,00 €</b>	<b>4 050,00 €</b>
----------------------	-------------------	-------------------

(1) y compris les restes à réaliser

## AFFAIRES FONCIÈRES :

### PROJET D'ACQUISITION DES PARCELLES AL NUMEROS 105, 114 ET 118 A BERNAGUES.

N° de DCM	18/12/06	Publié le	21/12/2018	Dépôt en Préfecture le	27/12/2018
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Madame BAUMER Catherine et Monsieur BAUMER Olivier ont fait part à la Commune de leur intention de vendre leur propriété indivise sur Aniane.

Celle-ci est constituée de trois parcelles contiguës dont les caractéristiques sont :

- Parcelle cadastrée section AL numéro 105 d'une surface cadastrale de 560 m2, lieu-dit « Bernague » en nature de lande-pâture,
- Parcelle cadastrée section AL numéro 114 d'une surface cadastrale de 3 160 m2, lieu-dit « Bernagues » en nature de lande-pâture,
- Parcelle cadastrée section AL numéro 118 d'une surface cadastrale de 5 560 m2, en nature de terre.

Monsieur le Maire expose ensuite à l'Assemblée que ces terrains se situent à proximité immédiate de la forêt communale – massifs du Puech du Tarral et font partie de la zone de garrigues de Bernagues dont il convient de garantir la protection et la préservation.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- se prononcer favorablement sur le principe de cette opération,
- de l'autoriser à engager les négociations sur le prix avec les vendeurs.

## **CULTURE :**

### **BILAN DU PROGRAMME CULTUREL 2018 ET BUDGET PREVISIONNEL 2019.**

N° de DCM	18/12/07	Publié le	21/12/2018	Dépôt en Préfecture le	27/12/2018
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

Madame Nicole MORERE, conseillère municipale adjointe à la Culture à l'aménagement de l'espace et au patrimoine présente à l'assemblée le bilan de la saison culturelle pour l'année 2018, et en rappelle les principaux objectifs :

- Offrir des spectacles et animations pour tous publics.
- Proposer une grande diversité d'événements pour l'accès au plus grand nombre de citoyens à la culture.
- Ponctuer la vie anianaise de temps forts sur des thèmes choisis (Hérault Hérault Patapon, Radio France, Nuits couleurs, Aniane en Scènes).
- Développer une dynamique culturelle territoriale en partenariat avec la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, le Département de L'Hérault et la Région Occitanie.
- Reprendre le développement des expos arts plastique de la chapelle des Pénitents.

Les manifestations culturelles portées dans le cadre de ces objectifs ont accueilli 11 117 spectateurs sur l'année pour 20 manifestations.

Elle précise que les manifestations réalisées en 2018 l'ont été en partenariat institutionnel ou associatif, ou gérées par les services communaux :

- Hérault Hérault Patapon (Département), Nuits couleurs (festival des musiques du Monde de renommée sur le territoire), Radio France (Région Occitanie), Piano Prestige (Département de l'Hérault) et le festival de théâtre Aniane en Scènes avec le concours de 15 compagnies de théâtre professionnelles de niveau régional et international.

Dans le domaine des arts plastiques, les partenaires qui ont soutenu la démarche de la municipalité sont : jeux d'étoffes, association des potiers de St de Fos, collectif d'artistes Anianais.

La communication a été assurée grâce à différents supports : livret de programmation culturelle, newsletter, site internet, bulletin municipal, affiches, flyers, presse écrite et radio.

Le bilan du programme culturel 2018 (annexé au présent rapport) fait ressortir une dépense globale de 88 450,09 €. La participation de la municipalité s'élève à la somme de 30 859,09 € hors coût des agents territoriaux service culture 80 % + service technique et jeunesse 25 %) et déduction faite des recettes et subventions attribuées par le Conseil Régional (5000 €) et le Conseil Départemental pour Saperlipopette et Aniane en Scènes (3000 €), avec le soutien de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault par la mise à disposition de locaux et HMS (Hérault Matériel Scénique) par le prêt de matériel d'une valeur de 13 000 €.

## **PROGRAMMATION 2019**

Pour 2019, le choix a été fait de d'inscrire la programmation culturelle dans la continuité de la saison 2018, mais aussi de conforter la chapelle des pénitents comme lieu de développement culturel dans le domaine des arts plastiques

- Maintenir les manifestations culturelles incontournables (Spectacle jeune public, Nuits Couleurs, Radio France).
- Renforcer les actions culturelles intergénérationnelles en lien avec le service Enfance & Jeunesse.
- Inscrire cette programmation dans la continuité de la précédente avec notamment la réédition du festival de théâtre « Aniane en Scènes » (7<sup>e</sup> édition).
- Privilégier la qualité des manifestations au nombre.
- Valoriser les talents du territoire.

Le tout en faisant appel à des ressources créatives locales de renommée et en s'appuyant sur nos partenariats institutionnels et associatifs (Conseil départemental, CCVH, Radio France...) et des structures à vocation pédagogique et culturelle.

Le Conseil municipal,

VU le projet de programmation culturelle pour 2019.

Après avoir pris connaissance du bilan du programme culturel de 2018 et du programme de 2019 ci-joints,

CONSIDÉRANT que le budget prévisionnel correspondant est équilibré en dépenses et recettes à la somme de 99 825,00 €

Que dans le cadre de l'action spécifique « Aniane en Scènes » :

Une subvention de 6 000 € est sollicitée auprès du Conseil Régional Occitanie.

Une subvention de 3 000 € est sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Hérault.

Que des recettes sont attendues en produit des entrées pour un montant de 11 000 €.

Qu'il restera à financer pour la commune la somme de 41 325,00 €, hors salaire.

Sur proposition de Mme la Conseillère Municipale déléguée,

Après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour et 1 abstention,

DECIDE :

D'ADOPTER le programme culturel de la Commune pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 ainsi que son budget prévisionnel, lequel s'élève à la somme de 99 825,00 €

D'INSCRIRE au budget primitif de 2019 les crédits nécessaires au financement de cette programmation

D'AUTORISER M. le Maire et Mme la conseillère municipale déléguée à la culture à signer les contrats et conventions se rapportant aux spectacles et manifestations programmés.

DE SOLLICITER du Conseil Départemental de l'Hérault l'aide d'un montant de 3 000 € pour le financement du festival « Aniane en Scènes ».

DE SOLLICITER du Conseil Régional Occitanie l'aide d'un montant de 6 000 € pour le financement du festival « Aniane en Scènes ».

DE CHARGER M. le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente, notamment de souscrire le cas échéant une police d'assurance-organisateur auprès de la compagnie de la Commune.

LE MONTANT DES ENTRÉES ET TARIFS est en cours de réflexion et fera l'objet d'un prochain rapport de délibération.

#### **PERSONNEL :**

#### **TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS : MODIFICATION.**

N° de DCM	18/08/08	Publié le	21/12/2018	Dépôt en Préfecture le	27/12/2018
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

VU la délibération n°18/01/07 en date du 24 janvier 2018 relative au tableau des effectifs permanents ;

VU le transfert de trois emplois d'adjoint technique du service de l'eau et de l'assainissement à compter du 01/01/2018 à la communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU les besoins des services techniques municipaux ;

VU l'avis favorable de la commission personnel en date du 14/11/2018 relatif à la création d'un poste d'adjoint technique ;

VU l'avis favorable du comité technique réuni le 23 mars 2018 relatif aux suppressions de :

- Six emplois d'adjoint technique,
- Trois emplois d'adjoint administratif,
- Un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe,
- Quatre emplois d'ATSEM principal 2<sup>e</sup> classe,
- Un emploi d'ATSEM principal 2<sup>e</sup> classe TNC 30h,

suite aux avancements de grade des agents ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la modification du tableau des effectifs permanents ;

Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
DECIDE

de modifier le tableau des effectifs permanents comme suit :



Grades au 1er février 2018		Grades au 1er janvier 2019	
Intitulé	nbre de postes	Intitulé	nbre de postes
Attaché principal	1	Attaché principal	1
Attaché	1	Attaché	1
Rédacteur principal 1ère cl.	1	Rédacteur principal 1ère cl.	1
Adjoint administratif Ppal 1e cl	3	Adjoint administratif Ppal 1e cl.	3
Adjoint administratif Ppal 2e cl	6	Adjoint administratif Ppal 2e cl.	5
Adjoint administratif territorial	4	Adjoint administratif territorial	1
Technicien	1	Technicien	1
Agent de maîtrise principal	1	Agent de maîtrise principal	1
Agent de maîtrise	2	Agent de maîtrise	2
Adj. technique Ppal 1ère cl.	2	Adj. technique Ppal 1ère cl.	2
Adj. technique Ppal 2e cl.	7	Adj. technique Ppal 2e cl.	7
Adj. technique Ppal 2e classe TNC 30 heures	2	Adj. technique Ppal 2e classe TNC 30 heures	2
Adjoint technique territorial	11	Adjoint technique territorial	2
Adjoint technique territorial TNC 30 heures	3	Adjoint technique territorial TNC 30 heures	3
Agent spécialisé Ppal 2e classe des écoles maternelles TNC 30 heures	1	Agent spécialisé Ppal 1e classe des écoles maternelles TNC 30 heures	1
Agent spécialisé Ppal 2ème cl. des écoles maternelles	4		
Agent spécialisé Ppal 1e classe des écoles maternelles TNC 30 heures	1	Agent spécialisé Ppal 1ème cl. des écoles maternelles	4
Agent spécialisé Ppal 1ème cl. des écoles maternelles	4		
Animateur principal 1e cl.	1	Animateur principal 1e cl.	1
Adjoint d'animation territorial	1	Adjoint d'animation territorial	1
Adjoint d'animation Ppal 2e cl.	2	Adjoint d'animation Ppal 2e cl.	2
Brigadier chef principal	2	Brigadier chef principal	2
TOTAL	61	TOTAL	43

**La séance est clôturée à 20 h 30**

P. SALASC	N. MORERE	G. QUINTA	F. ODIN
		<b>Absent</b>	
J.P. BOUVIER	B. NOEL DU PAYRAT	F. SERVEL	A. ESPINOSA
A. MOLINA	P. CHARPENTIER	F. MALFAIT D'ARCY	D. DELAHAYE
			<b>Absent</b>
C. SERVA	J.C. POSTIC	V. VIGUIER	F. DELMAS
	<b>Absent</b>		
F. GADET	S. BOLLE	P. PHILIP	J.A. AGOSTINI
<b>Absente</b>	<b>Absent</b>	<b>Absent</b>	<b>Absent</b>
A. PODEROSO	M. SAUVAIRE	L. ANIORTE	
<b>Absente</b>	<b>Absent</b>	<b>Absente</b>	